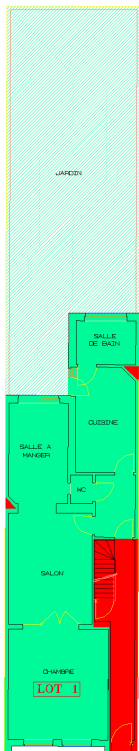
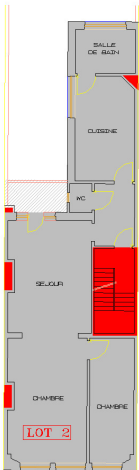


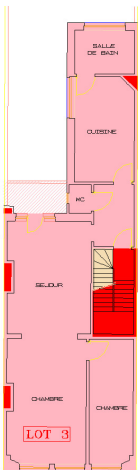
SOUS-SOL



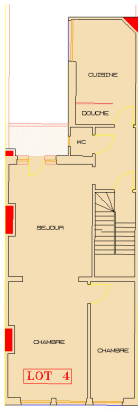
REZ-DE-CHAUSSEE



PREMIER ETAGE



DEUXIEME ETAGE



TROISIEME ETAGE

CALCUL DES MILLIEMES				
LOT	SITUATION	DESTINATION	SURFACES	MILLIEMES
LOT 1	REZ-DE-CHAUSSEE + SOUS-SOL	LOGEMENT + CAVE + JARDIN	318,02 m ² + 30,72 m ² + 30,25 m ²	318/1000
LOT 2	PREMIER ETAGE	LOGEMENT + TERRASSE	220,00 m ² + 3,00 m ²	220/1000
LOT 3	DEUXIEME ETAGE	LOGEMENT + TERRASSE	220,00 m ² + 3,00 m ²	220/1000
LOT 4	TROISIEME ETAGE	LOGEMENT + TERRASSE	215,00 m ² + 3,00 m ²	215/1000
CAVE 1	SOUS-SOL	CAVE	7,25 m ²	9/1000
CAVE 2	SOUS-SOL	CAVE	4,91 m ²	6/1000
CAVE 3	SOUS-SOL	CAVE	4,99 m ²	6/1000
CAVE 4	SOUS-SOL	CAVE	5,05 m ²	6/1000

28 Division - Section D - n° 227 b 3

Plan levé et dressé par : SPRL BETOP / Baudouin DUFOR Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 21, bte 7 1090 Bruxelles Tél/Fax : 02/288 88 25	COMMUNE D'EVERE RUE DU TILLEUL 371 REPARTITION DES LOCAUX CALCUL DES MILLIEMES Echelle : 1/100 Date : 1e 25 juin 2014
---	--

RAPPORT JUSTIFICATIF

L'an deux mille quatre-vingt, le 25 juin,

Je soussigné Baudouin DUFOR, géomètre-expert, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont situés à 1090 Bruxelles, rue de l'Eglise Saint-Pierre, 21, bte 7.

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1140 Bruxelles (Evere), rue du Tilleul 371, en tenant compte des éléments suivants :

- Les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives calculées en intégrant les murs extérieurs sur toute leur épaisseur, les murs mitoyens sur la moitié de leur épaisseur et les murs vers les communes et vers les autres lots gréviques également sur la moitié de leur épaisseur;
- Pondérations : locaux en sous-sol : 50 %
appartements : 100 %
jardin et terrasses : 20 %

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal à Bruxelles, à la date qui dessus.

Baudouin DUFOR

